



BEYOND KNOWLEDGE*

* Bien plus que des savoirs

H.E. António Guterres
Secrétaire général Nations Unies
New York, NY 10017 USA

Issy les Moulineaux, le 1^{er} mars 2022

Objet : Lettre d'engagement au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

De 2004 à 2010, le Groupe Cegos soutenait les Dix principes du Global Compact des Nations Unies. A la suite de plusieurs réorganisations au sein de notre Entreprise et de changement de gouvernance à deux reprises, nous n'avons pas pu maintenir notre engagement initial au niveau attendu.

Nouvellement nommé à la Présidence du Groupe Cegos depuis le 1^{er} janvier 2021, j'ai souhaité, en lien avec les membres du Directoire, prendre un engagement fort en faisant **de la Responsabilité Sociétale des Entreprises l'un de nos trois axes stratégiques, pour nous-mêmes comme pour nos clients.**

Par ce courrier, j'ai l'honneur de vous confirmer que Cegos souhaite à nouveau soutenir les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme et des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

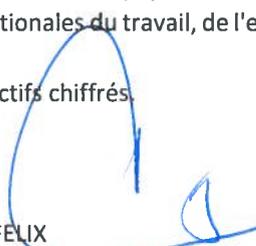
Nous vous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable.

Cegos fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
1. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
2. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,


Benoît FELIX
Président du Directoire